

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe UDC			Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE)			
Contenu :			
<p>Article 3, lettre c</p> <p>c) de favoriser la coopération avec <u>les hôpitaux privés</u> et autres acteurs du système sanitaire cantonal et avec d'autres établissements hospitaliers <u>extra-cantonaux</u>, notamment dans le but d'assurer <u>les synergies</u> et la continuité des soins <u>de qualité</u> ;</p>			
Motivation (facultatif) :			
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :			
Manfred Neuenschwander			
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	